

Revue de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **83 (1938)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DE LA PRESSE

OPINIONS ALLEMANDES

Tactique allemande.

Il y a quelque temps déjà l'armée allemande a été dotée d'un règlement sur *La conduite des troupes*, portant la date du 17 octobre 1933, qui remplace un règlement similaire du 1^{er} septembre 1921 intitulé : *Conduite et combat des troupes de toutes armes opérant en liaison*. A remarquer que le plus récent de ces deux documents ne contient plus les importants articles sur l'attaque et la défense des positions permanentes, bien qu'au moment de sa publication l'organisation de nos frontières était déjà assez avancée. Les moyens que les Allemands comptent mettre en œuvre pour y faire brèche sont donc tenus secrets, de même que le système défensif de leur propre frontière.

Les règlements allemands précités sont analogues à notre *Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités*, du 12 août 1936, quoique bien différents dans leur mode de présentation¹. Ils se bornent, en effet, à fournir un ensemble de principes pour la conduite des troupes dans la marche, le stationnement, le combat offensif, défensif ou retardateur, sans distinguer, comme l'instruction française, chacune des grandes unités auxquelles se rapportent les indications données. C'est donc d'après ses tendances que le règlement allemand est à étudier, en soulignant les prescriptions concernant les procédés tactiques qui s'écartent parfois assez sensiblement des nôtres.

Cette étude est entreprise avec un rare bonheur par le lieutenant-colonel breveté Armand Mermet, dans son récent ouvrage *Siegfried Taktik 37*, qui porte modestement en sous-titre : *Essai sur la tactique allemande*². Il s'agit, dit l'auteur, de fixer en un moment de l'évolution des conceptions, la tactique combinée des différentes armes dans les diverses phases de la bataille. Mais il faut bien remarquer que, quoique « l'art militaire soit le plus mouvant de tous les arts », les Allemands conservent leur mentalité d'autrefois, malgré la formidable puissance des feux : « Sus à l'ennemi quel que soit le prix ». Et les lignes suivantes du lieutenant-colonel Mermet sont à citer en raison de leur frappante justesse :

¹ L'*Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités* est en vente chez les éditeurs Charles-Lavauzelle et Cie, au prix de 12 francs, plus majoration 40 %.

² En vente chez les mêmes éditeurs au prix de 10 francs, plus majoration de 20 %.

« A la base de la doctrine *française* : nécessité de l'action dans la sécurité, prudence, centralisation, pensée plus défensive au moins initialement, perte de temps, mais risque faible.

» A la base de la doctrine *allemande* : nécessité et volonté de détruire rapidement l'ennemi, décentralisation, offensive brutale et violente, sécurité dans l'action considérée comme secondaire, gros risque. »

Ce n'est pas seulement dans l'attaque, mais aussi dans la poursuite que la différence des tendances s'affirme nettement. Le général von Cochenhausen, un des représentants les plus qualifiés de la tactique allemande actuelle, critique ainsi notre instruction : « Les prescriptions françaises préconisent théoriquement une poursuite énergique et une rapide utilisation des circonstances favorables. Mais si l'adversaire réussit à s'installer de nouveau et à mettre en place les mitrailleuses, le processus habituel du combat est répété : prise de contact, engagement et attaque. Pour garder la haute main, on a tendance à la prudence et à l'action méthodique. Ainsi l'instruction française préconise de ne pas engouffrer les troupes dans les brèches, sans avoir au préalable fait tomber leurs montants afin d'élargir les zones de rupture. »

Le règlement allemand n'envisage que la *guerre de mouvement* à mener sous le signe de la *mobilité* et de la *vitesse*. Le lieutenant-colonel Mermet en place la raison dans « le dynamisme qui enfièvre l'éternelle Germanie avide d'expansion et de domination, gonflée à bloc au point de vue moral, imprégnée de la mystique de la force, et animée d'une constante frénésie de produire et d'agir... » Peut-être faut-il admettre aussi que les Allemands songent surtout à la lutte contre des armées inférieures par le moral, l'organisation et l'armement, moins entraînées, comptant une plus forte proportion de réservistes et d'hommes de classes plus âgées.

Quoi qu'il en soit, l'auteur conclut très justement : « Tactique française et tactique allemande présentent de nombreuses et formelles ressemblances. Le caractère dynamique à tout prix de la tactique allemande s'oppose au caractère plus mesuré, plus méthodique de la tactique française qui, évitant les outrances, paraît plus profondément inspirée des événements de la guerre... » C'est que nous avons un adversaire redoutable, tenace, et que les Allemands se souviennent d'autres adversaires contre lesquels ont réussi des coups de force menés par surprise, en vitesse.

Le lieutenant-colonel Mermet examine successivement la reconnaissance, la sûreté, le combat de rencontre, l'attaque, la défense statique, le combat retardateur, la poursuite — puis l'emploi de l'artillerie et des chars — enfin les comptes rendus et les transmissions. Un exemple d'ordres d'attaque, un second d'ordres pour

la défense, un troisième d'ordres pour la poursuite, avec croquis annexés, éclairent pratiquement la signification des textes.

Tout est à retenir et à méditer dans son exposé compendieux et clair, mais la facilité de la lecture, due à un style alerte, sans répétitions ni longueurs, ne doit pas inciter à ne prendre de l'ouvrage qu'une connaissance superficielle.

Nous y glanerons les particularités suivantes :

« L'attaque n'est pas strictement orchestrée. Elle n'est pas sectionnée dans sa progression par des arrêts de durée variable sur des objectifs successifs. Il n'est pas prévu d'objectifs intermédiaires... En général, il n'est fixé qu'un objectif éloigné, englobant si possible l'artillerie, afin que la progression s'effectue sans arrêt jusqu'à l'objectif final. »

Dans la défensive, à signaler, outre la position de résistance, une ligne avancée parfois poussée jusqu'à 15-20 kilomètres, et, bien entendu, des avant-postes de combat. Rien d'analogue à nos sections d'artillerie nomades. De nombreuses batteries sont souvent portées sur des emplacements provisoires en avant de la position de résistance.

Ce n'est plus comme autrefois l'emplacement des observatoires d'artillerie qui commande le tracé de cette position. Il est tenu compte, surtout, des possibilités d'action des mitrailleuses, des canons anti-chars, ainsi que des terrains malaisément praticables aux chars.

Notre répartition *a priori* que des missions entre les artilleries divisionnaires et l'artillerie de corps est considérée comme susceptible de nuire à la puissance et à la souplesse des feux — ce qui est d'ailleurs exact quand l'artillerie du corps d'armée, limitée aux batteries organiques, est peu nombreuse. A noter aussi cette prescription non moins juste : « Si l'action de la contre-batterie avant ou pendant l'attaque apparaît peu efficace en raison de la situation, de l'insuffisance des moyens, des médiocres possibilités d'action de l'arme, la masse de celle-ci doit être engagée d'emblée contre l'infanterie ennemie. »

En ce qui concerne les chars, les conceptions paraissent mal arrêtées et le règlement de 1933 ne donne que peu d'indications. Cependant le lieutenant-colonel Mermet remarque qu'en vertu du principe « l'action prime la protection » il y a tendance à faire passer le souci de la rapidité et du rayon d'action avant celui de la protection par des blindages épais. Ce fait se manifeste dans la construction des appareils. Mais la guerre d'Espagne a montré le danger de cette tendance et des revirements se sont déjà produits en Allemagne.

Nous n'insisterons pas davantage, quoique la *Siegfried Taktik 37* contienne bien d'autres remarques dont le lecteur profitera.

Général X.-C.

L'organisation de l'aviation moderne.

Dans le *Militär Wochenblatt*, le lieutenant-colonel de réserve Braun a dernièrement exposé son opinion sur la composition d'une aviation moderne.

Etant donné que des éléments d'aviation sont nécessaires auprès des troupes et surtout de leurs états-majors, que d'autres sont nécessaires pour la protection aérienne, enfin qu'on en envisage pour la constitution d'une flotte aérienne d'opérations, comment répartir les forces aériennes d'une nation et quel est celui des trois services ci-dessus désignés qui doit avoir la priorité ? le colonel répond ainsi qu'il suit :

Les besoins en aviation de l'armée terrestre sont les suivants :

— Près de chaque corps d'armée, une escadrille de reconnaissance avec neuf appareils ; trois avions d'artillerie et trois avions de liaison.

— Près de chaque armée, deux escadrilles de reconnaissance, une escadre de monoplaces de chasse, une escadre de biplaces de chasse ou de bombardement légers (l'escadre comprend trois escadrilles) ; en outre, à chaque armée un parc d'aviation avec au moins un jeu de remplacement en personnel, appareils et accessoires.

A ce sujet le colonel fait observer que, pour les deux cas précédents, les Italiens ont observé cette proportion dans la guerre abyssine, là où il n'y avait pas d'aviation adverse et qu'à la fin de la guerre mondiale ces chiffres prévalaient déjà, si, dans certains cas, ils n'étaient pas dépassés.

— Près de chaque grande unité rapide (division cuirassée, corps de cavalerie, corps rapide, division légère, division mécanisée), une escadrille de reconnaissance avec avions de liaison. La grande unité cuirassée demande même plus sous la forme d'avions de combat qui devraient combattre en liaison pour le cas de l'offensive.

— Près de chaque groupe d'armées, au moins le double des forces d'aviation d'une armée.

— Près de chaque division d'infanterie ou de cavalerie, qui combat à une aile, sur un flanc ou est mise en action dans une trouée sur un front large, une escadrille de reconnaissance.

Voilà les besoins pour l'armée terrestre seule, écrit le colonel ; mais il faut ajouter à ces besoins ceux de la marine et du service de protection aérienne, et il déclare que les besoins cités plus haut sont bien des nécessaires indispensables, la Grande Guerre ayant démontré leur nécessité ; or, depuis la guerre mondiale, les besoins en aviation n'ont, certes, point diminué.

Quant au service de protection aérienne, voici ce qu'il réclame :

— Une protection aérienne active et passive aux points vitaux du pays, savoir : grandes villes, sources d'énergie de toutes natures, chemins de fer, autostrades difficiles à camoufler ; à la défense active appartiennent les « chasseurs », qui sont susceptibles de pincer l'ennemi avant son arrivée au but.

Combien de points vitaux y a-t-il en Allemagne ? demande le colonel : mettons 30 au minimum (et c'est, certes, inférieur à la réalité) ; si l'on donne à chaque point vital une escadrille de chasse, cela fait trente escadres de chasse à tout jamais vouées à la protection aérienne.

— Aux endroits et dans les zones où l'on prévoit un front de combat et où les points d'appui aériens très proches de l'ennemi autorisent des raids de surprise sur notre propre pays, il faut des éléments de chasse pour assurer la sécurité que le service de guerre de l'aviation n'est plus en mesure de fournir ; or, l'Allemagne est le pays le plus menacé de l'Europe... (?).

A ces besoins, il faudrait encore ajouter les besoins de la marine.

Alors, que peut-il bien rester après satisfaction de ces besoins pour la constitution d'une flotte aérienne d'opérations ?

Espérons qu'il en reste encore beaucoup, déclare le colonel ; mais ce que nous voulons établir, c'est qu'il faut commencer par satisfaire l'armée, la protection aérienne et la marine avant de créer un corps aérien d'opérations ; c'est cela l'essentiel.

Peut-on croire que les éléments d'aviation, dont il faut doter les corps d'armée, les armées, le service de la protection, devraient être fournis à ces derniers seulement lors d'une mobilisation ? Quelques exemples suffiront à donner la réponse :

— Le service d'aviation de l'artillerie comporte des missions très délicates ; il faut beaucoup d'expérience et avoir beaucoup travaillé avec l'artillerie pour être à la hauteur de la tâche à accomplir.

— L'action en liaison d'un élément cuirassé avec l'aviation est un problème qui offre des difficultés inouïes ; l'aviation doit reconnaître pour les chars avant la bataille, prévenir, attaquer aux basses altitudes et maintenir la liaison dans la bataille, protéger après la bataille... ; il faut un travail soutenu en temps de paix pour y réussir.

— La reconnaissance rapprochée et éloignée ; elle demande une instruction intensive et permanente.

— Les attaques à la bombe et à basse altitude dans le cadre de la bataille ne peuvent avoir de succès que si elles cadrent avec les actions à terre ; la guerre civile espagnole a fourni à cet effet

des renseignements intéressants ; toute entreprise à la bombe, sans concordance avec une action à terre, a coûté des centaines de kilogrammes de bombes sans aucun résultat ; l'aviateur doit prolonger le bras de l'artilleur et il faut s'y habituer en temps de paix.

En conclusion, supposons, écrit le colonel, qu'un pays dispose d'un crédit suffisant pour construire 1000 appareils militaires et les entretenir ; faut-il d'abord qu'il fasse construire 700 ou 800 appareils de bombardement pour constituer une flotte d'opérations et partager le restant, soit 200 avions, entre l'armée terrestre, la marine et la protection aérienne ou faut-il faire le contraire, soit couvrir tout d'abord les besoins de l'armée, de la marine et de la protection aérienne, puis envisager ensuite la création d'une flotte d'opérations ?

C'est cette dernière solution qu'il faut adopter, déclare le colonel sans ambages, car la décision à la guerre sera donnée par l'armée terrestre, appuyée sur les ressources de l'intérieur.

Nous ne sommes pas seuls de cet avis, dit le colonel : le temps du « douhetisme » est passé et c'est un bien.

La France militaire.
